



# ABAFIM PRESTIGE



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED  
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

**M. Arnaud LORGEUX**

**Tél. : 06-89-79-06-25**

Inscrit au RCS de Toulouse

Siret : 380 810 671

Toulouse le 01 Septembre 2022,

## COMMODAT

D'un commun accord entre les parties désignées ci-dessous, il a été décidé que

- Les Prêteurs : L'indivision : Madame Lacoste Simone, Madame Munier Marinette, Jacqueline Picot, Fauquet Françoise, Monsieur Picot Serge, les propriétaires, sise 1295 route du lac de Couloumats 32140 MONLAUR-BERNET

Prêtaient leur maison à partir du 01 Septembre 2022 au 07 Octobre 2022.

Aux

- Emprunteurs : Monsieur PEEL & Madame NEAL Diana propriétaires domiciliés au 90 rue de L'église 31350 MONDILHAN pour la période du 01 Septembre 2022 au 07 Octobre 2022 à titre gracieux, hormis les frais d'électricité qui resteront à leur charge.
- Les emprunteurs sont assurés auprès de GENERALI référence client N° 014909364 contrat N° AT 620598 depuis le 29/08/2022 pour la maison de Monlaur-Bernet.
- Il est rappelé que les emprunteurs Madame NEAL & Monsieur PEEL ne pourront se livrer à quelconques travaux, aménagement, transformation de décorations ou autres que se soient.
- Toutes transformations des emprunteurs sans autorisation des prêteurs, entraineraient une facturation à leur charge.
- Il a été convenu que la maison devra être libérée sans condition, sans délai, de toute occupation et rendue dans l'état initial à l'indivision, dans l'hypothèse où l'acquisition officielle dudit bien, par Monsieur PEEL & Madame NEAL, n'aurait pas été réalisée avant le 07 Octobre. et qu'une pénalité forfaitaire de 200€ / jour de retard leur serait demandée au-delà du 07 Octobre 2022 dans le cas où la maison serait toujours occupée sans autorisation préalable.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,  
Bon pour acceptations des présentes conditions,